

moment, le parlement sarde. Le St. Père n'a pas encore donné sa réponse à la note de l'empereur, et ne la donnera probablement pas avant la fin des débats à Turin. La tranquillité qui règne à la cour pontificale, la sérénité des coeurs et des esprits contrastent étrangement avec les inquiétudes, le malaise de Victor-Emmanuel et les menées révolutionnaires qui menacent de l'emporter. La capitale sera-t-elle transférée à Florence ? C'est une rénunciation à Rome, et le parti unitaire n'en veut pas. Restera-t-elle à Turin avec la perspective d'avoir Rome plus tard ? Alors Napoléon retire sa parole et conserve ses troupes dans la ville éternelle.

De là une multitude de brochures contre ou pour les aspirations du Piémont. Celle de M. de Falloux attire surtout l'attention du public et mérite les foudres des journaux révolutionnaires. L'ancien ministre de Napoléon, sous la république, n'a pas foi dans le traité *franco-italien*, pas plus que dans ses frères aînés : "Le *Constitutionnel*, observe-t-il, ne nous dit point si les premiers pourparlers sont nés en Savoie, et si on y a juré : loi de Chambéry ! Mais, à part ce détail, qui peut aujourd'hui parler de l'autorité des traités sans rire ou sans rougir ? Et je n'entends pas les traités relégués dans nos archives et tracés sur des parchemins moisis ; j'entends les traités les plus récents et dont l'encre est à peine séchée. Qu'ont produit en Italie les signatures échangées à Zurich ? Qu'a valu au Danemark la convention de 1852 ? A quoi a servi, dans l'expédition du Mexique, l'acte qui devait assurer la coopération de l'Espagne et de l'Angleterre ? Et dans ce désarroi général des engagements internationaux, qui s'est accordé des attires plus cavalières que le Piémont ? Qui ne se rappelle Garibaldi, partant pour Marsala, désavoué et poursuivi à toute vapeur dans la *Gazette Officielle* de Turin du 17 mai 1860, salué comme libérateur dans un manifeste de Victor-Emmanuel du 9 octobre de la même année ? Et d'ailleurs, il faut être équitable, même envers ceux qui n'en donnent pas l'exemple. A quoi bon solliciter le départ de nos troupes, si le Piémont n'y voyait clairement le préliminaire de sa propre entrée à Rome ? Notre occupation, depuis plusieurs années, s'exerçait, pour une bonne part, à son profit ; nos soldats surveillaient, d'accord avec les bersaglieri, les provinces napolitaines ; nos généraux, les documents officiels le proclament, entraient souvent en conflit de juridiction avec les autorités pontificales, et, à chacun de ces conflits, le Piémont battait des mains. Il se serait donc bien gardé de changer un pareil état de choses, sinon contre un meilleur. Loin de provoquer notre départ comme celui d'un adversaire, il l'aurait prolongé de tous ses

vœux comme celui d'un auxiliaire indirent, mais quotidien, s'il n'avait pas envisagé, dans la nouvelle convention, un progrès rapidement définitif. Le Piémont a bien compris qu'on ne se passait pas un Pape de la main à la main, sans cérémonie, sans formalité ; il a eu la logique et la sagacité de son ambition. L'impunité une fois passée en coutume, pourquoi s'arrêterait-il ? "

Le dénouement du drame actuel ne peut donc faire de doute dans l'esprit de M. de Falloux : ou la Providence signera d'ici à deux ans une contre-convention avec la papauté, ou les piémontais, qu'ils partent de Turin, qu'ils partent de Florence, en vertu d'un prétendu plébiscite, d'une émeute disciplinée ou d'un massacre, seront les échoués successeurs du peuple français à Rome. Cette victoire du spoliateur sera-t-elle permanente ? Non ; et M. de Falloux se préoccupe fort peu de la façon dont les piémontais sortiront de Rome. Là-dessus il s'en repose sur l'histoire et cite ces charmantes paroles de St. François de Sales : "Entre les perdrix il arrive souvent que les unes dérobent les œufs des autres pour les couver.... et y aye chose estrange et néanmoins bien témoignée, le perdreau qui aura esté esclo, et nonri sous les ailes d'une perdrix estrangère, au premier reclam de sa vraye mère, quitte la perdrix laronne, se rend à sa première mère et se mest à sa suite par la correspondance qu'il a avec sa primitive origine."

Nous pouvons donc, avec M. de Falloux, au milieu des angoisses du présent, être confiants dans les réparations de l'avenir ; les romains tiendront toujours la Papauté pour leur mère véritable, et tôt ou tard ils lui reviendront, échappant, comme ils l'ont toujours fait, à la puissance laronne.

Nous accusons réception de la Brochure de Désiré Girouard Ecailler, avocat de Montréal, intitulée : *Etudes sur l'acte concernant la Faille, 1864*, et nous le remercions bien de cet envoi. Nous nous serions fait un plaisir et un devoir de rendre compte de ce pamphlet qui fait honneur à son auteur, mais par un malentendu que nous regrettons, il ne nous a été remis que lorsque ce numéro allait paraître.

### Notice Biographique.

DE MESSIRE JOSEPH CHARLES BUCHARME, ARCHI-  
PRÊTRE, FONDATEUR DU SÉMINAIRE DE STE-  
THÉRÈSE, MORT LE 25 MARS 1853.

*Omne opus electum justificatur : et qui operatur  
illud, honorabitur in illo. Eccles. XIV. 21.*

La Providence suscite à toutes les époques, et selon les besoins, des hommes de son choix. Elle leur souffle ses dessins, les pousse ; et, dociles à cette mission pro-